Projet d'établissement de l'école communale de Marquain

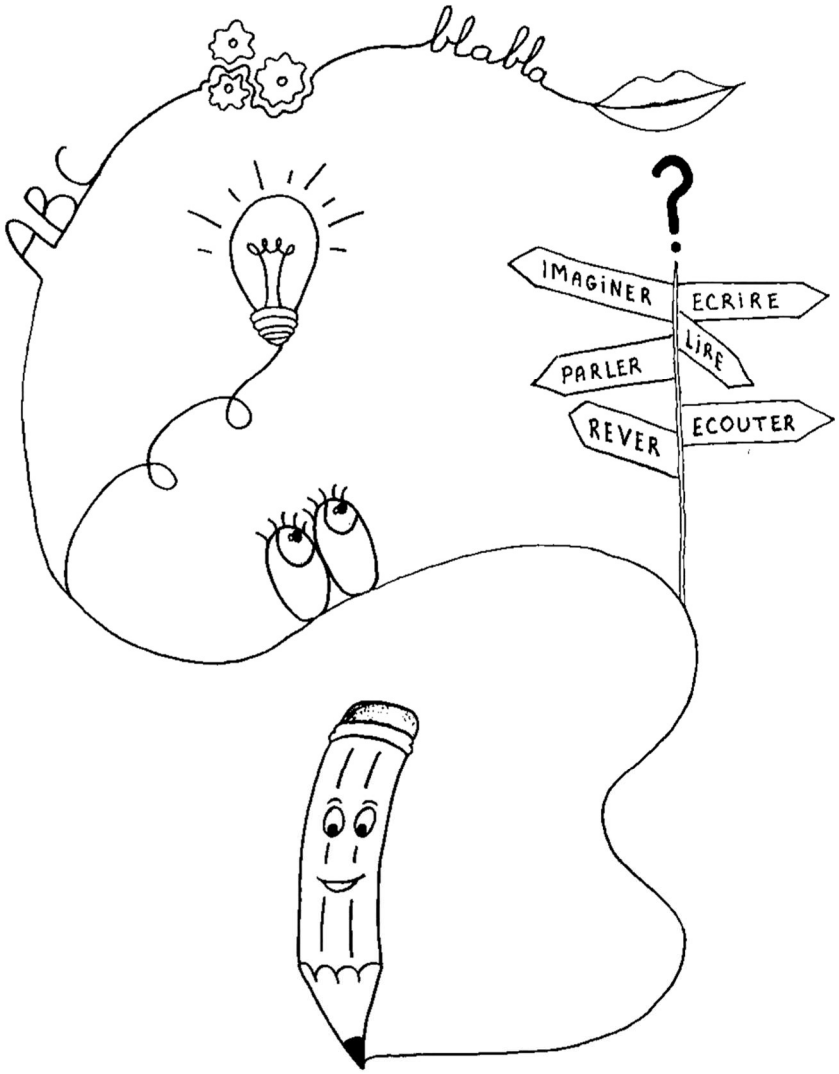

Ecole communale de Marquain

Rue de l'Alêne d'Or, 9

7522 Marquain

Direction : Caroline Coulombier

Spécificités :

L'école est située au cœur du village de Marquain et est éloignée de 5km du centre de Tournai. Proche des axes routiers et de la frontière française, elle est facilement accessible et accueille même quelques enfants venant de France.
Un bus est accessible pour accéder au centre de la ville de Tournai.
L'école est équipée d'un local TBI et dispose d'ordinateurs portables.
L'école est partagée en deux bâtiments :
- Le bâtiment de gauche accueille les enfants de maternelle jusqu'à la 2ème primaire. Nous y trouvons également le réfectoire, le local de garderie et de psychomotricité et un petit jardin.
- Le bâtiment de droite accueille les enfants de la 3ème primaire à la 6ème primaire. Nous y retrouvons le bureau de la direction, un local avec un TBI à la disposition de tous.
Chaque bâtiment dispose d'une cour de récréation. Dans chacune d'elle, et afin d'y intégrer un peu de verdure, ont été placés des bacs dans lesquels les enfants font des plantations.
Dans la cour des grands, une pergola a également été construite afin de proposer un espace plus zen pour les élèves ayant envie de rester au calme, lire et/ou discuter.
Pour les petits, nous disposons de petits vélos et de trottinettes. Un petit jardin ombragé leur permet de se mettre à l'abri des fortes chaleurs.

La direction de l'école gère 3 implantations :
- Ecole communale de Marquain
- Ecole « Crayons de Soleil » de Vezon
- Ecole « Petit Colisée » à Tournai

Nos valeurs et ce que nous mettons en place :

A. Donner du sens aux apprentissages

L'enfant développera ses compétences, le plus souvent possible, au départ de situations de vie ainsi qu'une aptitude et un plaisir à communiquer.

Les enfants auront la possibilité de rédiger des dialogues qui serviront de fil conducteur lors de la représentation de la fête scolaire ; chaque chanson étant présentée par des saynètes.

Ils travailleront, tout au long de l'année, les compétences nécessaires pour produire un texte, interpréter un rôle et s'exprimer correctement et distinctement.

L'enfant sera « acteur », confronté à la résolution de problèmes vrais et s'impliquera dans la recherche.

Il pourra ainsi acquérir des compétences solides et transférables :

- Savoir parler, écouter, lire et écrire ;
- Traiter l'information ;
- Observer scientifiquement ;
- Expérimenter ;

- Constater ;
- Créer …

Actions concrètes :

- Promouvoir des activités concrètes impliquant des manipulations pour aider l'enfant à accéder à l'abstraction (création de jeux mathématiques et de jeux expérimentaux) ;
- Favoriser les activités d'éveil, vecteurs d'apprentissages significatifs donnant le désir d'apprendre ;
- Apprendre à rédiger des écrits divers : lettres, invitations, recettes, synthèses et utiliser l'ordinateur… ;
- Donner le goût de la lecture grâce aux différents coins lecture ;
- Favoriser les travaux de recherche, seul ou en groupe : dictionnaire, ordinateur, magazines, documentaires, journaux… ;
- Impliquer les enfants dans des activités pour l'aider à s'épanouir ;
- Mettre en œuvre des échanges dans le cycle et en inter-cycles :
  - Travail en cycle de 5 ans à la fin de la deuxième année primaire
  - Travail en cycle de la troisième à la sixième année primaire

B. Assurer la continuité

Pour permettre à l'enfant de parcourir sa scolarité de manière continue, étape par étape, la cohérence et la continuité au sein de chaque cycle et entre les cycles sont de rigueur.

Actions concrètes :

- Travail en cycles ;
- Échanges et collaboration entre classes ;
- Rechercher, créer et utiliser des référentiels comme le code grammatical commun (1ère -> 6e) ;
- Apprendre aux enfants à gérer en autonomie leurs classeurs (table des matières) ;
- Établir clairement les objectifs à atteindre en fin de chaque cycle ;
- Évaluer régulièrement de manière formative les apprentissages des élèves ;
- Évaluer, de manière sommative, les séquences d'apprentissage : 3 bulletins par an ;

- Apprendre la rigueur qui sera exigée dans tous les travaux et dans le respect du règlement de discipline de l'école ;

C. Aider les enfants en difficultés

L'école communale, ouverte à tous, refuse la sélection sociale et économique : elle accorde une sollicitude équitable à tous les enfants.

Actions concrètes :

- Accompagner l'enfant lors de difficultés afin de l'aider à progresser ;
- Favoriser l'entraide entre les enfants (tutorat) ;
- Organiser des groupes de besoins via les heures de co-enseignement ;
- Prendre en compte les problèmes particuliers rencontrés par certains enfants (vue, ouïe, motricité, dyslexie…) par le biais du PMS, logopède, kinésithérapeute, centre médical… et conscientiser les parents ;
- Proposer des méthodes et des outils d'apprentissage variés ;
- Apprendre à l'enfant à gérer son temps ;
- Accueillir des enfants à besoins spécifiques ;
- Collaborer avec les Pôles territoriaux ;
- Compléter les DAccE si nécessaire et mettre en place des aménagements raisonnables ;
- Collaborer avec les stagiaires en ergothérapie ;
- Respecter les rythmes de chaque apprenant.

D. Contribuer à l'éducation de l'enfant dans le respect de lui-même, des autres, de son environnement et de son patrimoine

L'école communale est, par excellence, le point de rencontre, le milieu social, le lieu où l'on étudie, où l'on éduque, où l'on joue ensemble et où l'on partage la vie de tous les autres.

Actions concrètes :

- Développer un climat relationnel chaleureux ;
- Adapter, modifier le règlement de classe et/ou école, avec les enfants, si cela s'avère nécessaire ;
- Sensibiliser les enfants au respect de l'environnement, du patrimoine en leur faisant découvrir ceux-ci : sorties, visites, géographie, histoire, écologie… ;

- Respecter l'enfant en tant que personne à part entière, aménager des temps de parole ;
- Promouvoir une école où l'adulte, enseignant ou autre, dans sa personne ou dans son travail, est aussi respecté par l'enfant (savoir-vivre) ;
- Se prendre en charge et s'organiser en prenant ses responsabilités, en faisant preuve de curiosité intellectuelle ;
- Apprendre à connaître les autres et à accepter les différences.

E. La communication avec les parents

Des réunions d'informations seront organisées :

- Une réunion de rentrée avec toute l'équipe pédagogique et les parents de la première maternelle à la sixième primaire et, dans le courant de l'année, deux réunions de parents (en individuel) ;
- A l'intention des parents qui en éprouveraient la nécessité, par rapport à des besoins personnels.

Nous véhiculerons l'information par le biais du journal de classe des enfants, de la farde de communication mais également par mail.

De plus, nous veillerons également à solliciter les parents, à l'occasion, lors des marchés et fêtes d'école, pour l'encadrement lors des séances d'apprentissage pour l'obtention du brevet Provélo.

F. Accueil des enfants à besoins spécifiques dans le cadre de l'intégration dans l'enseignement ordinaire

Pour ces enfants, des aménagements raisonnables pourront être mis en place en fonction des conseils donnés par les spécialistes qui les suivent.

G. Le passage primaire-secondaire

Des informations et conseils seront donnés par l'intermédiaire du PMS. Pour les élèves de 6e primaire, une animation sur l'Evras sera donnée par une personne extérieure du centre « La famille heureuse ».

H. Organisation de l'année complémentaire

Lorsqu'un enfant rencontre d'importantes difficultés dans ses apprentissages, il peut être amené, exceptionnellement, dans son intérêt et sur avis du conseil de classe, à effectuer une année complémentaire.
Dans le cadre du tronc commun, la décision de maintien est désormais conditionnée à la mise en œuvre préalable de l'approche évolutive et des dispositifs spécifiques et complémentaires de différenciation et d'accompagnement personnalisé.
Autrement dit, c'est seulement lorsque les stratégies particulières adaptées aux besoins de l'élève mises en œuvre tout au long de l'année scolaire n'auront pas permis à l'élève de surmonter ses difficultés d'apprentissage pour pouvoir poursuivre avec fruit les apprentissages de l'année suivante du tronc commun, que le redoublement pourra être décidé par l'équipe éducative.

Compétences transversales

Démarches mentales : motivation face aux apprentissages

- *Saisir l'information : dans un livre, sur internet, dans un document visuel…*
  - Comprendre et chercher les informations.
- *Traiter l'information :*
  - Analyser, dégager les idées ;
  - Etablir des liens;
  - Emettre des hypothèses, se questionner;
  - Reformuler et résumer les informations.
- *Mémoriser l'information : par le jeu, des affiches, des synthèses, des ateliers …*
  - Répartir les idées, les associer à un contexte, les intégrer à nos connaissances, en dégager les contenus et les procédures;
  - Activer sa mémoire visuelle, auditive et motrice;
  - Enregistrer les contenus dans la mémoire pour les utiliser dans des nouvelles situations.
- *Utiliser l'information en la confrontant à de nouvelles situations du quotidien*
  - Intégrer les informations à nos connaissances et les utiliser dans des tâches similaires ou plus complexes.
- *Communiquer l'information en la présentant sous forme d'affiches, d'exposés…*

Manière d'apprendre

Le but recherché est l'autonomie de l'élève :

- Réfléchir sur ses façons de comprendre et d'apprendre et sur ses méthodes de travail pour les exprimer et les comparer avec celles des autres ;
- Planifier une activité et gérer le temps de réalisation d'une activité ;
- Utiliser des documents de référence (informatiques, audiovisuels…)

Attitudes relationnelles

Tout au long de sa scolarité, l'élève sera amené à réfléchir sur lui-même, sur les autres, sur son environnement, sur l'adulte de demain qu'il sera.

Séquences d'apprentissage

En primaire :

- Jogging d'écriture de P3 à P6 avec correction par les enfants.
- Exposés en classe.
- Le quart d'heure de lecture plaisir.
- Création d'un référentiel de vocabulaire qui suivra les élèves jusqu'à la 6e primaire.
- Travail en ateliers.
- Mot du jour de la P1 à la P6.
- Expositions suite à différents thèmes.
- Création d'un livre (album, kamishibaï…)
- Présentation de saynètes aux autres classes.
- Dictées « photo » ou non préparées.
- Jeux pour développer l'imagination : « Il était une fois… », « Un objet, plusieurs fonctions » …
- Lecture d'albums par les enfants pour les élèves de maternelle.
- Création des dialogues par les élèves de P3 à P6 et mise en scène par quelques élèves lors de la fête scolaire.
- Création d'une petite histoire avec la création d'un QR code pour les P1/P2.
- Travail autour des historiettes pour les élèves de P1-P2.
- Développer l'esprit critique lors de recherches sur internet pour les élèves de P3 à P6.
- Travail autour du mur des mots (mots découverts par thème) pour les P1-P2.
- Sorties culturelles (musée, théâtre, cinéma…).
- Eveil aux langues pour les élèves de P1-P2.
- Néerlandais de la P3 à la P6.

En maternelle

- Préparation des enfants à la lecture et l'écriture.
- Découverte et apprentissage du vocabulaire.
- Apprentissage et pratique de l'écoute active dans le but de respecter des consignes.
- Création d'un climat d'écoute et de parole.
- Proposition des jeux durant lesquels les enfants effectuent des rimes avec les mots.
- Ateliers d'exploration sensorielle pour établir des comparaisons en donnant les termes de vocabulaire exacts.
- Sorties culturelles (musée, théâtre, cinéma…).
- Lecture d'une histoire connue afin de la revisiter au gré de ses envies afin de faire travailler l'imagination.
- Quart d'heure de lecture plaisir.
- Rituels du matin.
- Travail autour des historiettes.
- Exploitation d'albums.
- Eveil aux langues.
-

Cadre institutionnel :

Ce document a été élaboré par les enseignants et approuvé par le conseil de participation.

Ce projet présente le contrat liant les familles et l'école. En inscrivant leur(s) enfant(s) dans l'établissement, les parents acceptent les choix pédagogiques et actions concrètes tels que définis dans son projet d'établissement.

Il est élaboré en fonction de :

- Projet éducatif et pédagogique du pouvoir organisateur.

- Décret du 03-05-2019
  Livres 1er et 2 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et mettant en place le tronc commun.

  1. Des missions prioritaires

Article 1.4.1.1 :

- Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves.
- Amener tous les enfants à s'approprier des savoirs et acquérir les compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle.
- Préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte sur les autres cultures.
- Assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.
-

Article 1.4.1.2. :
Les savoirs, les savoir- faire et les compétences sont placés dans la perspective de ces missions prioritaires. Ils assurent l'acquisition de connaissances constitutives d'une culture commune, de clés de compréhension et d'actions sur le monde, d'aptitudes et de savoir-être citoyens.
Les savoirs, les savoir-faire et les compétences s'acquièrent tant dans les cours que dans les autres activités éducatives et, de manière générale, dans l'organisation de la vie quotidienne de l'école (…)

Article 1.4.1-3. : adaptation de la définition des programmes d'études et du projet pédagogique (…)

2. Des missions spécifiques au tronc commun

   Article 1.4.2-1 : référentiel de compétences initiales

   Article 1.4.2-2 : référentiels du tronc commun

3. De l'autonomie des écoles
   Du projet éducatif et du projet pédagogique
   Du projet d'école
   Du règlement des études

4. De l'éducation à la philosophie et à la citoyenneté

5. Du parcours des élèves
   Du rythme de l'élève
   De la pratique de l'évaluation formative et de la pédagogie différenciée
   De l'accompagnement personnalisé

6. Des élèves à besoins spécifiques
   Des aménagements raisonnables dans l'enseignement ordinaire

7. Des cours de religion et de morale non confessionnelle, du choix entre ces cours et de la seconde période de cours philosophique et de citoyenneté.

- Décret du 14 mars 1995 : "Ecole de la réussite"
  - Mise en place d'une organisation en cycles.
- Circulaire du 03/08/2017
  - Organisation des séjours pédagogiques avec nuitée(s).
- Décret du 11/07/2002
  - Organisation des formations en cours de carrière.
- Décret du 17/06/2021
  - Décret portant le Livre 6 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et portant le titre relatif à la formation professionnelle continue des membres de l'équipe éducative des écoles et des membres du personnel de l'équipe pluridisciplinaire des Centres PMS.
  -
    En fonction des lois et décrets en vigueur, ce projet d'établissement pourrait subir l'une ou l'autre modification ou mise à jour.